

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2022/02/23/2022020788/justel>

---

Dossier numéro : 2022-02-23/14

## Titre

23 FEVRIER 2022. - Loi portant assentiment à l'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre Etats membres de l'Union européenne, fait à Bruxelles le 5 mai 2020

Source : CHAMBRES FEDERALES

Publication : Moniteur belge du 22-08-2022 page : 63068

Entrée en vigueur : 01-09-2022

---

## Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

---

## Texte

Article [1er](#). Le présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). L'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre Etats membres de l'Union européenne, fait à Bruxelles le 5 mai 2020, sortira son plein et entier effet.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). L'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre Etats membres de l'Union européenne

(NOTE : pour l'accord, voir 2020-05-05/12)